



Déshériter des enfants avec l'assurance-vie

Par **vesuvio**, le **14/12/2014** à **14:57**

Bonjour,
Lorsqu'un couple marié et relativement âgé, se défait de presque tout son patrimoine, y compris immobilier, en souscrivant une assurance-vie avec rente viagère réversible; les enfants peuvent s'estimer déshérités.
Y-a t-il une jurisprudence qui leur soit favorable dans ce cas ?

Par **moisse**, le **14/12/2014** à **15:45**

Le couple marié et relativement âgé peut se payer tout le bon temps qu'il veut, s'offrir un voyage dans l'espace, tout dépenser et même avoir des dettes, sans que les enfants n'aient un seul droit à s'opposer en quoique ce soit.
C'est leur argent et non celui de leurs enfants.

Par **aguesseau**, le **14/12/2014** à **16:10**

bjr,
de son vivant, une personne peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine y compris le dilapider.
les enfants héritent mais peu importe la consistance du patrimoine qui peut être égal à zéro voir avec des dettes.